IAMGOLD CORPORATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TSX : IMG NYSE : IAG

IAMGOLD ANNONCE DES RÉSERVES DE 8,6 MILLIONS D'ONCES ET DES RESSOURCES MESURÉES ET INDIQUÉES DE 21,4 MILLIONS D'ONCES EN 2014

Tous les montants d'argent sont exprimés en dollars américains, sauf indication contraire.

Toronto (Ontario), le 18 février 2015 – IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou « la Société ») a publié aujourd'hui son rapport des réserves et ressources minérales de fin d'exercice 2014 (voir le tableau ci-joint pour de plus amples détails).

Le total des réserves aurifères prouvées et probables a décliné de 15 % ou de 1,5 million d'onces pour se chiffrer à 8,6 millions d'onces d'or à la fin de 2014 en raison des trois principaux facteurs suivants :

- les modifications aux paramètres économiques et géotechniques à Rosebel (-735 000 onces), contrebalancées par des paramètres économiques favorables résultant du processus d'optimisation à Sadiola (+269 000 onces);
- l'épuisement aux sites Rosebel, Essakane et Westwood (-790 000 onces) quelque peu contrebalancé par l'augmentation des réserves (+117 000 onces) à Westwood reflétant le transfert de ressources dans les réserves;
- un prix hypothétique moyen de l'or inférieur (-360 000 onces) utilisé pour établir les réserves minérales aux mines détenues et exploitées par la Société de 1 300 $ par once au 31 décembre 2014 comparativement à 1 400 $ par once à l'exercice précédent. À Sadiola, le prix hypothétique de l'or s'élevait à 1 100 $ par once pour les deux exercices.

Le total des ressources aurifères mesurées et indiquées (comprenant les réserves) a diminué de 9 % ou de 2,0 millions d'onces pour atteindre 21,4 millions d'onces d'or à la fin de 2014, principalement en raison des modifications des paramètres économiques et de l'épuisement à Rosebel (-1,6 million d'onces) et à Essakane (-510 000 onces), en partie compensés par des ressources supplémentaires identifiées aux projets de développement et d'exploration de la Société comme au projet Côté Gold (+100 000 onces) et au projet aurifère Boto (+90 000 onces). Au 31 décembre 2014, la Société avait aussi des ressources présumées attribuables de 7,0 millions d'onces.

Steve Letwin, président et chef de la direction d'IAMGOLD, a déclaré : « Les équipes d'exploration et de géologie aux sites miniers ont réalisé des progrès remarquables sur un grand nombre de front et ont élaboré un solide éventail de projets de croissance dans une période où on leur demande de s'efforcer à faire plus avec moins, comme c'est aussi le cas pour leurs collègues partout dans la Société. Les activités de forage à tous les projets et sites miniers totalisaient environ 350 000 mètres pour l'exercice. Selon les taux de production aurifère actuels, les réserves de 8,6 millions d'onces représentent collectivement une durée de vie des actifs aurifères de plus de 10 ans et les 21,4 millions d'onces mesurées et indiquées fournissent à la Société un profil considérable de ressources que les récents rapports de ressources et les ajouts à nos projets d'exploration détenus en exclusivité au Sénégal et au Brésil viennent améliorer.

« Les coûts de prospection en 2014, comprenant la prospection primaire et les études de projets, totalisaient 69 millions $. La diminution prévue de 13 millions $ pour un total de 56 millions $ en coûts annuels de prospection en 2015 reflète l'accent mis sur la priorisation des projets. Le 9 avril 2014, la Société a annoncé pour son projet aurifère Pitangui détenu en propriété exclusive au Brésil, une estimation des premières ressources minérales, sur la base d'un scénario d'exploitation souterraine, présentant des ressources présumées de 4,07 millions de tonnes d'une teneur de 4,88 grammes d'or par tonne, soit 0,64 million d'onces d'or contenu, d'une teneur de coupure de 3,0 grammes d'or par tonne. Nous sommes aussi enthousiastes concernant les progrès réalisés jusqu'à maintenant et les travaux en cours au projet aurifère Boto au Sénégal, dont les résultats seront intégrés dans une prochaine estimation des ressources visant à étayer les études techniques en cours. De plus, la Société détient des participations dans plusieurs projets en coentreprises avec des entreprises d'exploration qui ont le potentiel de devenir des projets de développement grâce à davantage de prospection fructueuse. »

Remarques à l'intention des investisseurs concernant l'utilisation du terme ressources

Mise en garde à l'intention des investisseurs au sujet des estimations concernant les ressources mesurées et indiquées

Le présent communiqué comprend l'emploi des termes « ressources mesurées » et « ressources indiquées ». La Société avise les investisseurs que, bien que ces termes soient reconnus et imposés par la réglementation canadienne, la « United States Securities and Exchange Commission *» (« SEC ») ne les reconnaît pas. Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'un gisement minéral classé dans l'une ou l'autre de ces catégories sera converti en réserves.*

Mise en garde à l'intention des investisseurs au sujet des estimations concernant les ressources présumées

Le présent communiqué comprend également l'emploi des termes « ressources présumées ». La Société avise les investisseurs que, bien que ce terme soit reconnu et imposé par la réglementation canadienne, la SEC ne le reconnaît pas. Les termes « ressources présumées » sont associés à une grande incertitude quant à l'existence de ces ressources et à leur faisabilité économique et légale. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure. Conformément aux règles canadiennes, sauf en de rares exceptions, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement aux études de faisabilité ou aux études préliminaires de faisabilité. Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée existe, ou est économiquement ou légalement exploitable.

Divulgation de données scientifiques et techniques

IAMGOLD communique les estimations de ressources et de réserves minérales conformément aux lignes directrices de l'ICM relativement à l'estimation, à la classification et à la divulgation des ressources et des réserves.

Note : Les réserves minérales et les ressources minérales des mines d'or d'IAMGOLD ont été estimées dans le rapport de fin d'année 2014, en utilisant un prix de l'or de 1300 $ l'once (sauf indication contraire aux notes du tableau 1) pour les réserves minérales, et de 1500 $ l'once pour les ressources minérales (sauf indication contraire aux notes du tableau 1). Dans le cas des exploitations à ciel ouvert, les ressources aurifères sont contenues dans une enveloppe de fosse rentable.

Mise en garde à l'intention des investisseurs des États-Unis

La SEC permet aux sociétés minières, dans le cadre du dépôt de leur documentation auprès de la SEC, de divulguer seulement les gisements que la Société peut exploiter économiquement et légalement. IAMGOLD utilise certains termes dans ses publications comme « ressources », « mesurées », « indiquées » et « présumées » ne correspondant pas aux définitions de réserves établies par la SEC. Les investisseurs des États-Unis sont priés d'examiner attentivement la divulgation présentée dans le rapport annuel d'IAMGOLD sur le formulaire 40-F (nommé Form 40-F). Il est possible de consulter ou d'obtenir un exemplaire des documents déposés sur le site de la SEC à l'adresse http://www.sec.gov/edgar.shtml ou en communiquant avec le service des Relations avec les investisseurs.

Selon la Norme canadienne 43-101 (NC 43-101), les sociétés minières sont tenues de présenter les données sur les réserves et les ressources en les classant dans les sous-catégories suivantes : « réserves prouvées », « réserves probables », « ressources mesurées », « ressources indiquées » et « ressources présumées ». Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée.

Les réserves minérales représentent la partie économiquement exploitable d'une ressource mesurée ou indiquée, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. Cette étude doit comporter les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et aux autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la divulgation du rapport, de justifier l'extraction économique. Les réserves minérales comprennent les matériaux de dilution et les provisions allouées pour les pertes pouvant être encourues durant l'extraction. Les réserves minérales prouvées représentent la partie économiquement exploitable d'une ressource minérale mesurée démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. Les réserves minérales probables représentent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées, et dans certains cas, une ressource minérale mesurée démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité.

Les ressources minérales sont des concentrations ou indices minéralisés d'une substance naturelle solide présente au sein de la croûte terrestre ou sur celle-ci, qu'il s'agisse d'une substance inorganique ou d'une substance organique fossilisée, dont la forme, la quantité et la teneur ou qualité sont telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction économique. L'emplacement, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d'une ressource minérale sont connus, estimés ou interprétés à partir d'observations et de connaissances géologiques spécifiques. Les ressources minérales mesurées représentent la partie d'une ressource minérale dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques peuvent être estimées avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est basée sur des informations détaillées et fiables relatives à l'exploration, à l'échantillonnage et aux essais, recueillies à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des

teneurs. Les ressources minérales indiquées désignent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre l'application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est basée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements, tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour donner lieu à une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs. Les ressources minérales présumées représentent la partie d'une ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base d'observations géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois vérifier, la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation se fonde sur des informations et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements, tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée.

Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée existe, ou est économiquement ou légalement exploitable.

Une étude de faisabilité est une étude technique et économique exhaustive portant sur l'option de développement retenue pour un projet de prospection des minéraux. Elle comprend des évaluations suffisamment détaillées de facteurs examinés de façon réaliste et ayant notamment trait à l'extraction, au traitement, à la métallurgie, au marketing, à des aspects économiques, juridiques, environnementaux, sociaux et gouvernementaux, en plus d'autres facteurs pertinents ayant trait à l'exploitation et des analyses financières détaillées qui sont nécessaires pour démontrer au moment de la communication d'information que l'extraction est raisonnablement justifiée (économiquement exploitable). Les résultats de l'étude peuvent raisonnablement servir de fondement à une décision de la part d'un promoteur ou d'une institution financière en vue du développement ou du financement du projet. Le degré de confiance acquis au terme de l'étude sera supérieur à celui qu'offre une étude de faisabilité préliminaire.

Une étude préliminaire de faisabilité est une étude exhaustive de la viabilité d'un projet minier qui en est au stade où la méthode d'extraction, dans le cas d'une exploitation souterraine, ou la configuration de la fosse, dans le cas d'une mine à ciel ouvert, a été établie, et où une méthode efficace pour traiter le minerai a été déterminée. Elle comporte une analyse financière fondée sur des hypothèses raisonnables en ce qui concerne tous les facteurs pertinents, notamment les facteurs techniques, d'ingénierie, juridiques, d'exploitation, économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que l'évaluation de tout autre facteur pertinent qui soit suffisant pour permettre à une personne qualifiée, agissant de manière raisonnable, de déterminer si toutes ou une partie des ressources minérales peuvent être classées en tant que réserves minérales.

Informations techniques sur l'or et personnes qualifiées / Notes sur le contrôle de qualité

Les estimations des ressources minérales contenues dans ce communiqué de presse ont été préparées selon les directives de la Norme canadienne 43-101, Information concernant les projets miniers (« NC 43-101 »). La « personne qualifiée » responsable de la préparation et la révision des estimations des ressources pour IAMGOLD Corporation est Lise Chénard, ing., directrice principale, Géologie minière. Lise travaille depuis 30 ans dans l'industrie minière, principalement dans l'exploitation, le développement de projet et les services conseils. Elle s'est jointe à IAMGOLD en avril 2013 et a pris connaissance des exploitations et des projets de la Société grâce à des visites aux sites, des contrôles de renseignements, ainsi qu'à la communication continue et à la supervision au site minier avec les équipes des services techniques responsables de la modélisation des réserves et des ressources.

Cette personne est une « personne qualifiée » pour les besoins de la Norme canadienne 43-101 en ce qui a trait au type de minéralisation décrite dans le présent communiqué. L'information technique a été incluse dans la présente avec le consentement et la révision préalables de la personne qualifiée mentionnée plus haut. Cette personne qualifiée a vérifié les données divulguées et les données soutenant l'information ou les opinions exprimées dans le présent communiqué.

Énoncés prospectifs

Ce communiqué de presse contient certains « énoncés prospectifs ». Tous les énoncés, autres que les faits historiques abordant des activités, des événements ou des développements que la Société croit, prévoit ou anticipe qu'ils se produiront ou pourraient se produire dans le futur (incluant, mais sans s'y limiter, les énoncés concernant les estimations de production d'or les coûts décaissés, l'accroissement des marges, les coûts en immobilisations et de prospection et les énoncés concernant l'estimation de ressources minérales, les résultats de prospection, la minéralisation potentielle, les ressources minérales et réserves potentielles), sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « projeter », y compris dans une tournure négative ou des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à certains risques et incertitudes, dont la plupart sont indépendants de la capacité de la Société à maîtriser ou à prédire et qui pourraient avoir pour effet de faire différer de façon importante les événements ou les résultats réels de la Société par rapport à ceux évoqués dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire différer de façon considérable les résultats réels des attentes incluent, sans s'y limiter, l'incapacité d'atteindre les estimations ou les estimations de production d'or et que les estimations ne correspondent pas aux coûts décaissés, à l'accroissement des marges, aux coûts en immobilisations et de prospection prévus et d'établir une estimation des ressources minérales, la possibilité que des résultats futurs de prospection ne correspondent pas aux attentes de la Société; des

changements dans les marchés mondiaux d'or et autres risques divulgués dans la rubrique « Facteurs de risque » divulgués dans le plus récent formulaire 40-F (nommé Form 40-F/Annual Information Form) d'IAMGOLD déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission et des autorités des valeurs mobilières provinciales canadiennes. Tout énoncé prospectif est valable seulement à partir de la date à laquelle il a été effectué, sauf s'il en est autrement exigé par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur, la Société n'a aucune intention ou obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD (www.iamgold.com) est une société minière de rang intermédiaire possédant quatre mines d'or (comprenant les coentreprises), situées sur trois continents. À sa solide base d'actifs stratégiques au Canada, en Amérique du Sud et en Afrique s'ajoutent des projets de développement et d'exploration. IAMGOLD évalue continuellement des occasions d'acquisition de croissance et est en bonne position pour assurer sa croissance grâce à une saine santé financière, combinée à une expertise de gestion et d'exploitation.

Pour de plus amples renseignements :

Bob Tait, vice-président, Relations avec les investisseurs
Tél. : 416 360-4743 Cellulaire : 647 403-5520

Laura Young, directrice principale, Relations avec les investisseurs
Tél. : 416 933-4952 Cellulaire : 416 670-3815

Penelope Talbot-Kelly, analyste, Relations avec les investisseurs
Tél. : 416 933-4738 Cellulaire : 647 280-0519

Sans frais : 1 888 464-9999 info@iamgold.com

Veuillez noter :
Vous pouvez obtenir une copie de ce communiqué de presse par télécopieur, par courriel, sur le site Web d'IAMGOLD à www.iamgold.com et sur le site Web du groupe CNW à www.newswire.ca. Vous pouvez obtenir tous les documents d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at http://www.iamgold.com.

ÉBAUCHE

Réserves et ressources minérales des exploitations aurifères

Au 31 décembre 2014	RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES[1] [2] [3]			
EXPLOITATIONS AURIFÈRES	**Tonnes (000)**	**Teneur (g/t)**	**Onces d'or contenues (000)**	**Onces d'or contenues attribuables (000)**
Rosebel[4], Suriname				**(95 %)**
Réserves prouvées	76 371	1,1	2 603	2 473
Réserves probables	17 269	1,0	552	524
Sous-total	**93 640**	**1,1**	**3 155**	**2 997**
Ressources mesurées	126 712	1,0	4 124	3 918
Ressources indiquées	50 993	1,0	1 678	1 594
Ressources présumées	19 014	0,9	542	515
Essakane[5], Burkina Faso				**(90 %)**
Réserves probables	108 821	1,1	3 886	3 497
Sous-total	**108 821**	**1,1**	**3 886**	**3 497**
Ressources indiquées	124 432	1,2	4 702	4 232
Ressources présumées	14 830	1,3	628	565
Westwood[6], Canada				**(100 %)**
Réserves prouvées	301	7,3	71	71
Réserves probables	2 070	7,0	468	468
Sous-total	**2 371**	**7,0**	**539**	**539**
Ressources mesurées	199	11,7	75	75
Ressources indiquées	1 455	11,1	520	520
Ressources présumées	9 729	10,9	3 397	3 397
Sadiola[7], Mali				**(41 %)**
Réserves probables	57 428	2,1	3 841	1 575
Sous-total	**57 428**	**2,1**	**3 841**	**1 575**
Ressources mesurées	12 971	0,8	320	131
Ressources indiquées	102 146	1,9	6 275	2 573
Ressources présumées	5 523	1,6	291	119
Côté Gold[8], Canada				**(92,5 %)**
Ressources indiquées	278 600	0,9	7 716	7 137
Ressources présumées	52 300	0,7	1 241	1 148
Boto[9], Sénégal				**(100 %)**
Ressources indiquées	22 796	1,7	1 232	1 232
Ressources présumées	10 957	1,8	635	635
Pitangui[10], Brésil				**(100 %)**
Ressources présumées	4 070	4,9	638	638
TOTAL				
Réserves prouvées et probables	262 260	1,4	11 421	8 608
Ressources mesurées et indiquées	720 304	1,2	26 642	21 412
Ressources présumées	116 423	2,0	7 373	7 018

PROJET

(1) Les ressources mesurées et indiquées comprennent les réserves prouvées et probables.

(2) Dans les exploitations minières, les ressources mesurées et indiquées qui ne sont pas des réserves minérales ne sont pas considérées économiquement viables au prix de l'or utilisé dans l'estimation des réserves, mais on croit qu'elles possèdent un potentiel raisonnable d'extraction rentable.

(3) Bien que les « ressources mesurées », les « ressources indiquées » et les « ressources présumées » soient des catégories de minéralisation reconnues devant être divulguées selon les réglementations canadiennes, la SEC ne les reconnaît pas. La divulgation des onces contenues est permise en vertu des réglementations canadiennes; cependant la SEC ne permet généralement la divulgation des ressources qu'en tant que tonnage et teneur en place. Voir la note « Mise en garde à l'intention des investisseurs américains ».

(4) Les réserves minérales de Rosebel ont été estimées au 31 décembre 2014 en utilisant un prix de l'or de 1 300 $ l'once alors que les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2014 en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ l'once; les ressources et réserves minérales ont été estimées selon la Norme canadienne 43-101.

(5) Les réserves minérales d'Essakane ont été estimées au 31 décembre 2014 en utilisant un prix de l'or de 1 300 $ l'once alors que les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2014 en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ l'once; les ressources et réserves minérales ont été estimées selon la Norme canadienne 43-101.

(6) Les réserves minérales de Westwood ont été estimées au 31 décembre 2014 en utilisant un prix de l'or de 1 300 $ l'once alors que les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2014 ont été évaluées conformément à la Norme canadienne 43-101 en utilisant une teneur de coupure de 6,0 grammes d'or par tonne sur une largeur minimale de 2 mètres.

(7) Les réserves minérales de Sadiola ont été évaluées au 31 décembre 2014 en utilisant un prix de l'or de 1 100 $ l'once alors que les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2014 en utilisant un prix de l'or de 1 600 $ l'once; les réserves et ressources minérales ont été évaluées conformément au code JORC.

(8) Les ressources minérales de Côté Gold ont été évaluées au 31 décembre 2014 en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ l'once conformément à la Norme canadienne 43-101.

(9) Les ressources minérales du projet aurifère Boto ont été évaluées au 31 décembre 2014 en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ l'once conformément à la Norme canadienne 43-101.

(10) Les ressources minérales de Pitangui ont été évaluées au 9 janvier 2014 en utilisant un prix de l'or de 1 500 $ l'once conformément à la Norme canadienne 43-101.

ÉBAUCHE